

## Feu le projet d'éoliennes du Crêt Monniot : état du dossier.

Devant le tollé des populations locales, et en dépit de ses craintes de déplaire au Conseil Général, le précédent préfet du Doubs, M. Rebière, avait néanmoins refusé implicitement, quoique du bout des lèvres, le permis de construire sollicité par l'entreprise Eol Rès à l'initiative du projet éolien.

Entré en fonctions au mois de juillet 2007, son successeur, M. Barthélemy, a su tout à la fois faire preuve d'un réel courage, mais aussi d'un rare sens de l'écoute vis-à-vis des populations concernées, en rendant d'abord public ce refus implicite, de manière à en tirer toutes les conséquences de droit, puis en prononçant un refus explicite le 3 août 2007. Ce dernier se fondait notamment sur le déplorable impact paysager du projet, en s'appuyant plus particulièrement sur le rapport exceptionnellement hostile à ce dernier de la DIREN (Direction Régionale de l'Environnement), dont le citoyen se doit, au passage, de saluer, dans cette affaire, aussi bien l'indépendance que la sagesse.

Pourtant, nullement découragée par cette levée de boucliers, la société Eol Rès a donc déposé, le 29 octobre 2007, un recours hiérarchique auprès du Ministère de l'Écologie qui n'a pas jugé utile de répondre. Au terme des délais légaux, à savoir le 31 décembre 2007, ce silence devenait refus implicite, emportant toutes les conséquences de droit y habituellement attachées.

À la suite de quoi, faisant preuve d'une exceptionnelle opiniâtreté, la société Eol Rès, a formulé un recours contentieux devant le Tribunal Administratif auprès duquel le préfet vient de déposer un *Mémoire* en réponse. Souhaitant venir à l'appui de ce dernier, l'Association pour la Protection des sommets du Haut-Doubs prépare actuellement un *Mémoire* complémentaire et, pour l'instant, aucune date d'audience n'est encore fixée.

C'est l'occasion de rappeler ici, très respectueusement bien sûr, aux juges administratifs qui seront chargés de trancher, que la position du préfet Barthélemy redonne une cohérence à l'action de l'État. En effet, ce dernier n'aurait pu laisser réaliser ce projet défigurant, alors qu'en même temps, les Gorges de Nouailles et la source de la Loue sont des sites classés depuis 1923, que le cirque rocheux de Haute Pierre est en cours de classement, et que la haute et moyenne vallée de la Loue est inscrite à l'Inventaire, car elle abrite en son sein trois belvédères remarquables : Renédale, le Moine et la roche de Haute Pierre.

Cette position préfectorale hostile au projet éolien évite aussi le discrédit définitif que ne manquerait pas d'attirer sur elle la Procédure d'enquête publique si l'État accordait le permis. En effet, l'opinion publique comprendrait difficilement qu'en dépit des 400 personnes ayant franchement manifesté leur hostilité au projet (100 sur les registres, et 300 par lettre) et des 936 pétitions d'opposants reçues par le Commissaire enquêteur (ce dernier ayant néanmoins donné un avis favorable au projet, ce qui sème naturellement le doute sur son indépendance), l'État aille délibérément à l'encontre de la volonté populaire, démontrant par là, et spectaculairement, l'inutilité de cette procédure, déjà considérée par les spécialistes comme coûteuse, opaque et surannée.

- 22 -

Enfin, qu'on me permette de conclure sur le fonds de l'affaire, à savoir qu'en sacrifiant le rare atout de notre région, à savoir aussi bien la beauté de ses paysages que leur caractère préservé, et ce, pour une poignée de deniers (la taxe professionnelle qui leur serait versée par l'État, c'est-à-dire le contribuable, au nom et lieu de l'entreprise *Eol Rès*), les élus locaux s'égareraient dans une vue à court terme.

François Louis a'Weng